

métalliques et de la machinerie non électrique pour lesquels, à l'opposé, la protection tarifaire s'accroît. Ces changements mènent à une entrée globale plus forte d'importations du Canada en provenance du reste du monde (voir le tableau 4). Ainsi, les importations de l'Ontario de cette région augmentent de 4,08 % et celles du Canada-Est de 5,55 %. Bien qu'il y ait un certain déplacement d'importations en provenance des États-Unis vers des importations en provenance du reste du monde après l'établissement du TEC, ce déplacement serait plus que compensé par une augmentation du commerce entre le Canada et les États-Unis après l'élimination bilatérale des droits dans les secteurs de l'agriculture et des aliments, ce qui mènerait à un accroissement global des importations en provenance des États-Unis. Les importations des États-Unis de l'Ontario augmentent par exemple de 1,47 % tandis que celles du Canada-Ouest augmentent de 5,01 %³³. Comme prévu, une partie de l'augmentation des échanges internationaux est due au déplacement des échanges effectués antérieurement avec des régions canadiennes : les échanges entre les régions canadiennes diminuent partout au Canada.

Tableau 4. Effets d'une union douanière Canada-États-Unis sur les courants commerciaux bilatéraux
(Variation en pourcentage par rapport au scénario de référence)

Scénario a : TEC établi aux taux NPF des États-Unis

Exportateurs	Importateurs				
	Canada-Est	Ontario	Canada-Ouest	États-Unis	RDM
Canada-Est	-0,82	-2,65	-2,24	3,66	1,07
Ontario	-1,56	-1,18	-1,62	2,61	0,88
Canada-Ouest	-2,03	-1,85	-0,74	3,53	0,79
États-Unis	1,91	1,47	5,01	-0,04	0,11
RDM	5,55	4,08	5,23	-0,22	0,00

Scénario b : TEC établi aux taux NPF le plus faible du Canada ou des États-Unis

Canada-Est	-0,84	-2,62	-2,24	3,67	1,67
Ontario	-1,56	-1,20	-1,66	2,64	1,45
Canada-Ouest	-2,01	-1,85	-0,79	3,52	1,45
États-Unis	1,91	1,49	4,98	-0,07	0,59
RDM	5,57	4,06	5,67	-0,02	-0,07

Un TEC ne modifierait pas les niveaux des droits de douane imposés aux importations que font les États-Unis du reste du monde. Toutefois, l'élimination bilatérale des droits entre le Canada et les États-Unis entraînerait une hausse de la demande américaine de biens canadiens variant de 2,61 à 3,66 %. Ceci se produirait au détriment des importations du reste du monde qui diminueraient de 0,22 %.

³³ Nous avons divisé le scénario 1 en ses deux volets : a) un TEC, et b) aucun droit de douane entre le Canada et les États-Unis. Ces tableaux ne sont pas présentés dans le présent chapitre, mais les auteurs peuvent les fournir sur demande.